

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	54
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	28

Vote Pour : 64
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Date de la Convocation
 13 JANVIER 2026
Date d'Affichage
 13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Sébastien CHARRUYER à Maryline LHERM, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°19_2026
 ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 20- Tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Création d'un poste de chef de service qualité et relation à l'usager à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, au sein de la nouvelle direction Pilotage et animation territoriale ;
- Création d'un poste de médiateur Microfolie à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, au sein du service développement des publics de la direction Culture afin de prendre en charge la deuxième phase de déploiement du dispositif Microfolie sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics ;
- Création d'un poste d'agent polyvalent restauration – entretien à 30h à Lisle sur Tarn sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Restauration - entretien secteur 3, suite à la fin d'une mise à disposition d'un agent communal ;
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet de directeur au sein de la nouvelle direction pilotage et animation territoriale ; en parallèle de cette création de poste est supprimé un poste d'attaché territorial de chef de service petite enfance
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet de directeur adjoint au sein de la nouvelle direction pilotage et animation territoriale ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'attaché territorial de chef de service relations aux communes et appui au pilotage des politiques publiques ;
- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants territorial à temps complet de chef de service coordination petite enfance et parentalité au sein de la direction petite enfance ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'éducateur de jeunes enfants territorial de coordinateur parentalité et responsable relais petite enfance au sein de la direction petite enfance -famille ;
- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de responsable administratif et financier au sein de la direction petite enfance ; en parallèle de cette création est supprimé un poste de rédacteur territorial de chargé d'appui au pilotage et contrôle de gestion au sein du service relations aux communes et appui au pilotage des politiques publiques ; territorial ;

Création :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Pilotage et animation territoriale	Chef de service qualité et relation à l'usager	TC	Administrative	Attaché
1	Culture - Développement des publics	Médiateur Microfolie	TC	Culture	Adjoint du patrimoine
1	Restauration - entretien	Agent polyvalent	TNC (0,86)	Technique	Adjoint technique
1	Pilotage et animation territoriale	Directeur	TC	Administrative	Attaché
1	Pilotage et animation territoriale	Directeur adjoint	TC	Administrative	Attaché
1	Petite enfance	Chef de service coordination petite enfance et parentalité	TC	Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants
1	Petite enfance	Responsable administratif et financier	TC	Administrative	Rédacteur

Le besoin de modifier les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (22h) de médiateur est transformé en poste à temps complet à l'Archéosite au sein de la direction de la Culture ;
- Un poste d'adjoint technique territorial est transformé en poste de rédacteur territorial pour le poste de graphiste au sein du service communication compte tenu du niveau des attendus en termes de communication.
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet est transformé à compter du 1^{er} mars 2026, en poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 12h30, pour un poste d'agent polyvalent restauration – entretien à Lagrave suite à la fin d'une mise à disposition d'un agent communautaire vers la commune de Lagrave ;

Modifications :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Culture - Archéosite	Médiateur	TC	Culture	Adjoint du patrimoine
1	Communication	Graphiste	TC	Administrative	Rédacteur
1	Restauration - entretien	Agent polyvalent	TNC (0,36)	Technique	Adjoint technique

Enfin, sont supprimés du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet les postes suivants :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de chef de service petite enfance ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'attaché territorial de directeur au sein de la nouvelle direction pilotage et animation territoriale ;
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de chef de service relations aux communes et appui au pilotage des politiques publiques ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'attaché territorial de directeur adjoint au sein de la nouvelle direction pilotage et animation territoriale ;
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants territorial à temps complet de coordinateur parentalité et responsable relais petite enfance au sein du service petite enfance ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'éducateur de jeunes enfants territorial de chef de service coordination petite enfance et parentalité au sein de la direction petite enfance ;
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de chargé d'appui au pilotage et contrôle de gestion au sein du service relations aux communes et appui au pilotage des politiques publiques ; en parallèle de cette suppression, est créé un poste de rédacteur territorial de responsable administratif et financier au sein de la direction petite enfance ;

Suppressions :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Petite enfance	Chef de service	TC	Administrative	Attaché
1	Relation aux communes et appui au pilotage des politiques publiques	Chef de service	TC	Administrative	Attaché
1	Petite enfance	Coordinateur parentalité et responsable RPE	TC	Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants
1	Relation aux communes et appui au pilotage des politiques publiques	Chargé d'appui au pilotage et contrôle de gestion	TC	Administrative	Rédacteur

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis du comité social territorial du 6 janvier 2026,

Considérant la nécessité de créer ou modifier ou supprimer les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les créations, modifications et suppressions au tableau des effectifs des postes tel que précisé ci-dessus et ci-annexé ;

- **dit** que ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;

- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 26 JAN. 2026

- publication - mise en ligne

Le 26 JAN. 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvrais
Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

Paul Salvador
Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.